



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le sixième rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable, Alfred-Maurice de Zayas. Ledit rapport est soumis conformément à la résolution [71/190](#) de l'Assemblée.

* [A/72/150](#).



Rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable*

Résumé

Le présent rapport examine l'impact de la conditionnalité des prêts octroyés par le Fonds monétaire international sur le développement et les droits de l'homme. En référence à son sixième rapport au Conseil des droits de l'homme qui portait sur la Banque mondiale (A/HRC/36/40), l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable invite le Fonds à accorder aux États la marge de manœuvre adéquate afin qu'ils s'acquittent de leurs obligations relatives aux droits de l'homme. En lieu de conditions de prêt qui affaiblissent le secteur public et induisent des réductions dans les dépenses sociales, les États devraient être encouragés à réduire les dépenses militaires, à joindre leurs efforts dans la prévention de l'évasion fiscale, de la corruption et du transfert de bénéfices, et à parvenir à un consensus mondial relatif à la restructuration de la dette souveraine.

* L'Expert indépendant tient à remercier le secrétariat engagé, dévoué et compétent du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et encourage l'Assemblée générale à allouer des ressources sensiblement plus importantes à ce Bureau, aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, aux organes créés en vertu d'instruments internationaux et à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Table des matières

Page

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable	1
Note du Secrétaire général.....	1
Rapport de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable*.....	2
I.Introduction	4
II. Défis	8
A.Obstacles d'ordre idéologique	8
B.Rhétorique et réalité.....	10
C.Une conditionnalité sélective.....	11
III.Les pays en crise.....	13
A.La Grèce	13
B.L'Argentine	17
C.La Tunisie	18
IV.Le rôle du Fonds monétaire international dans l'ordre international	19
A.Les urgences de santé	19
B.Corruption, évasion fiscale et transparence fiscale	22
C.Restructuration de la dette souveraine	24
D.L'interaction avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	26
V.Nouvelles frontières pour le Fonds monétaire international?	26
A.Un « <i>mea culpa</i> » du Fonds monétaire international?	26
B.Bonheur national brut	28
VI.Conclusions et recommandations	28

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 71/190 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a invité l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable à poursuivre ses recherches concernant les effets des politiques financières et économiques appliquées par les organisations internationales et autres institutions, en particulier la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sur l'instauration d'un ordre international démocratique et équitable.

2. Dans le même esprit, dans sa résolution 71/236 intitulée « Vers un nouvel ordre économique international », l'Assemblée générale a réaffirmé que les initiatives de développement menées à l'échelon national devaient être soutenues par un environnement économique international porteur et notamment par des échanges internationaux, des systèmes monétaires et financiers fonctionnant en synergie et de manière cohérente, ainsi que par une gouvernance économique mondiale renforcée, dans le respect de la marge de manœuvre de chaque pays, ouvrant ainsi la voie à ce rapport.

3. L'Expert indépendant a consacré son dernier rapport soumis au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/36/40) à une analyse de l'incidence des politiques de la Banque mondiale sur les droits de l'homme et aux mécanismes de recours, tels que le Panel d'inspection et le Bureau du Conseiller-médiateur pour l'application des directives. Le présent rapport porte sur le Fonds monétaire international (FMI), en particulier sur la « conditionnalité » des prêts du FMI. Le lecteur reconnaîtra la pertinence du rapport de l'Expert indépendant sur la Banque mondiale mais devra garder à l'esprit les différences entre les deux institutions, qui ont chacune des statuts¹ et mandats spécifiques, surtout que la Banque mondiale finance des projets alors que le FMI prête aux gouvernements.

4. Le présent rapport est axé sur l'incidence des politiques du FMI sur l'ordre international et les droits de l'homme. Il ne contient ni analyses ni prévisions macroéconomiques ; il explore plutôt des solutions possibles aux problèmes endémiques qui entravent la jouissance des droits de l'homme par des millions d'êtres humains affectés par les décisions économiques et financières des gouvernements, des organisations internationales, des sociétés transnationales et des banques.

5. La Banque mondiale et le FMI ont sans aucun doute joué un rôle majeur dans l'ordre international actuel. Ces deux institutions ont le potentiel de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement durable et devraient s'inspirer de l'objectif 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale ; et A/69/700). Le projet de déclaration sur les droits des peuples et des individus à la solidarité internationale, un instrument *de lege ferenda* prometteur, devrait de même encourager le FMI à s'assurer que personne ne soit laissé pour compte (voir A/HRC/35/35).

6. En réponse au questionnaire envoyé par l'Expert indépendant, le FMI a clarifié qu'il avait le mandat technique et limité de promouvoir des échanges économiques internationaux plus libres et de faciliter aux pays membres l'ajustement de leurs balances de paiement². Cependant, bien que le FMI ne soit pas une « institution de

¹ Disponibles aux adresses suivantes : <https://www.imf.org/external/french/pubs/ft/aa/aa.pdf> ; et <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19440070/201206270000/0.979.2.pdf>.

² Voir également Fonds monétaire international, *Statuts du Fonds monétaire international*

développement» en tant que telle, rien ne l'empêcherait de promouvoir le développement économique inclusif et les droits de l'homme. À cet égard, dans sa réponse, le FMI a souligné ce qui suit :

Le personnel du FMI reconnaît l'importance du respect des droits de l'homme et, dans l'exercice de ses fonctions en vertu de ses Statuts, le FMI contribue aux conditions préalables à la réalisation des droits de l'homme. Les activités du FMI promeuvent indirectement les droits de l'homme (en particulier les droits sociaux et économiques) en aidant à créer un environnement institutionnel et économique favorisant l'épanouissement des droits de l'homme.

7. Selon sa réponse, le FMI exerce ses compétences de contrôle et de financement afin de promouvoir un environnement financier et économique stable, ce qui faciliterait à son tour l'exercice des droits de l'homme dans les États membres. L'étude sur *La situation économique et sociale dans le monde 2000* avait déjà remis en question cette projection optimiste. Dans une rétrospective figurant dans l'étude sur *La situation économique et sociale dans le monde 2017*, la pensée traditionnelle remise en question par l'étude a été résumée comme suit : « Selon la logique du Consensus [de Washington], stabilisation, libéralisation et privatisation stimuleraient automatiquement la croissance économique, dont les « effets de ruissellement » devraient améliorer les niveaux de vie³. » L'étude a, en revanche, identifié des facteurs qui ont nourri la persistance de l'engrenage de la pauvreté, y compris la faiblesse de la demande globale et les contraintes institutionnelles, telles que la prédominance de l'inégalité extrême dans la détention d'actifs (surtout les propriétés foncières). La foi en de prétendus « effets de ruissellement » est cependant persistante et nous rappelle les travaux d'Ayn Rand dans *La vertu d'égoïsme*⁴.

8. L'Expert indépendant croit que, dans l'exercice de ses fonctions, le FMI devrait s'assurer que ses pratiques de prêt, en particulier la « conditionnalité » de ces derniers⁵, ne nuisent pas aux économies développées ou en développement, et qu'elles n'entrent pas en conflit avec les normes établies en matière de droits de l'homme, par

(Washington, D.C., 2011), article 1.

³ *World Economic and Social Survey 2017: Reflecting on Seventy Years of Development Policy Analysis* (United Nations publication, Sales No. E.17.II.C.1). Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/WESS_2017-FullReport.pdf.

⁴ Ayn Rand, *La vertu d'égoïsme*, traduit de l'anglais par Marc Meunier et Alain Laurent, coll. « Bibliothèque classique de la liberté » (Paris, Les Belles Lettres, 2008); voir également Naomi Klein, « Thanks a million, Ayn Rand, for setting the greedy free », *The Guardian*, 28 septembre 2007, disponible à l'adresse suivante : <https://www.theguardian.com/commentisfree/2007/sep/29/comment.comment>. L'auteure décrit comment Alan Greenspan a découvert Ayn Rand en 1974 : « Ce qu'elle a fait... c'était de me pousser à penser pourquoi le capitalisme est non seulement efficace et pratique, mais également moral. » Klein commente : « Les idées de Rand à propos de "l'utopie de la cupidité"... ont insufflé [à Greenspan] le sentiment neuf et puissant d'une mission : faire de l'argent s'avérait non seulement bénéfique pour lui mais aussi pour l'ensemble de la société. »

⁵ Fonds monétaire international, « La conditionnalité du FMI », 24 mars 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/28/IMF-Conditionality>; Anna Yukhananov, « IMF loan conditions grow despite vows to limit them: study », *Reuters*, 2 avril 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.reuters.com/article/us-imf-conditions-idUSBREA311SZ20140402; ActionAid Ghana, « Implications of IMF loans and conditionalities on the poor and vulnerable in Ghana », novembre 2010. Disponible à l'adresse suivante : www.actionaid.org/sites/files/actionaid/implications_of_imf_loans_and_conditionalities_on_the_poor_and_vulnerable_in_ghana.pdf; Eurodad, « La conditionnalité de la Banque mondiale et du FMI : une injustice pour le développement », traduction de Maëlle Duquesne, Décembre 2006. Disponible à l'adresse suivante : http://www.defisdvm.com/uploads/3/0/7/7/30773905/conditionalit_de_la_banque_mondiale_et_du_fmi.pdf.

exemple en imposant la privatisation de services gouvernementaux, la déréglementation des marchés ou des mesures « d'austérité » qui, comme l'ont montré les preuves empiriques dans de nombreux cas, ont mené à la prolifération du chômage et de la misère. L'Expert indépendant ne suggère pas que le personnel du FMI est indifférent aux droits de l'homme ; il souligne en revanche le besoin que le FMI anticipe les conséquences de la « conditionnalité » de ses pratiques de prêt et intègre des évaluations *ex ante* des droits de l'homme afin que ses activités ne conduisent pas à des violations desdits droits. En outre, un mécanisme efficace devrait être en place pour surveiller les répercussions des activités du FMI et appliquer promptement des mesures correctives si besoin est.

9. Dans son rapport *Spotlight on Sustainable Development 2017* présenté à la session de 2017 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, le Groupe de réflexion de la société civile sur le programme de développement durable à l'horizon 2030 a évalué la manière dont la privatisation et les captures d'entreprises détournent le programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a observé que, bien que les gouvernements se soient engagés en 2015 à un partenariat mondial revitalisé, et qu'ils aient déclaré que le financement public devait jouer un rôle vital dans la réalisation des objectifs du développement durable, « la combinaison de l'idéologie néolibérale, du lobbying des entreprises, des politiques fiscales favorables à ces dernières, de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale, a[vait] mené à un affaiblissement du secteur public et de sa capacité à offrir des biens et services essentiels »⁶.

10. Le rapport note par ailleurs la coresponsabilité des institutions financières internationales dans l'affaiblissement de l'État à travers l'imposition de programmes d'ajustement structurel, particulièrement dans les pays très endettés du Sud⁷.

11. Plusieurs rapporteurs spéciaux, experts indépendants et groupes de travail ont déjà abordé les questions visées dans les résolutions 71/190 et 71/236 (voir A/67/302, A/69/297, A/71/302, A/HRC/7/11/Add.2, A/HRC/26/28, A/HRC/29/31 et A/HRC/34/51)⁸, et l'Expert indépendant appuie leurs conclusions et recommandations. L'impact du FMI sur l'ordre international, en particulier sur la jouissance des droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, a été au cœur d'études menées par des avocats, des économistes et des organisations de la société civile. Le présent rapport ne prétend pas faire mieux que Naomi Klein dans son livre phare *La stratégie du choc*⁹, ou surpasser les professeurs Joseph Stiglitz¹⁰, Thomas Piketty¹¹, Jeffrey

⁶ Civil Society Reflection Group on the 2030 Agenda for Sustainable Development, *Spotlight on Sustainable Development 2017: Reclaiming Policies for the Public* (2017). Disponible à l'adresse suivante : www.2030spotlight.org/en.

⁷ *Ibid.*, p. 12.

⁸ Voir aussi les rapports de l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels, disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Development/IEDebt/Pages/IEDebtIndex.aspx>.

⁹ Naomi Klein, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, coll. « Babel » (Toronto, Léméac/Actes Sud, 2008).

¹⁰ Voir <https://www.globalpolicy.org/social-and-economic-policy/the-three-sisters-and-other-institutions/internal-critics-of-the-world-bank-and-the-imf/42796-joseph-stiglitz.html>.

¹¹ Thomas Piketty, *Le capital au XXI^e siècle* (Paris, Éditions du Seuil, 2013) ; voir aussi Thomas Piketty, « Le FMI, les inégalités, et la recherche économique », 20 septembre 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://piketty.blog.lemonde.fr/2016/09/20/le-fmi-les-inegalites-et-la-recherche-economique> ; et Carlos Góes, "IMF working paper: testing Piketty's hypothesis on the drivers of income inequality: evidence from panel VARs with heterogeneous dynamics", working paper no. WP/16/160 (FMI, 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp16160.pdf.

Sachs¹², Paul Krugman¹³, Dani Rodrik¹⁴, William van Genugten¹⁵, Graham Bird et Dane Rowlands¹⁶. Le présent rapport examine la situation actuelle en vue de formuler des recommandations pragmatiques et d'aligner les institutions de Bretton Woods avec le régime international des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui s'applique non seulement aux États, mais également aux organisations intergouvernementales et entreprises transnationales (voir E/C.12/2016/1)¹⁷. Dans le monde moderne de la mondialisation, nul ne peut se désengager de ce que l'on pourrait baptiser le droit international coutumier des droits de l'homme.

12. Les opinions au sujet des effets de la Banque mondiale et du FMI sur l'ordre international ne manquent pas. Certains observateurs pensent que les institutions de Bretton Woods ont une influence sur les affaires internationales supérieure à celle de toutes les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement réunies. Bien qu'en principe la Charte des Nations Unies doive prévaloir sur tous les autres traités et accords internationaux (Article 103), le fait demeure que ces institutions ne sont pas formellement subordonnées aux Nations Unies¹⁸.

13. Bien que le FMI soit une « institution spécialisée » en vertu de la terminologie de la Charte des Nations Unies, l'accord entre les Nations Unies et le FMI, adopté en 1947, stipule que « le Fonds est une organisation internationale indépendante et doit fonctionner comme telle ». Dans ses réponses, le FMI a noté que « les décisions, *inter alia*, de l'Assemblée générale des Nations Unies ne sont pas contraignantes pour le FMI ». De plus, « en tant qu'institution concernée par les questions économiques, le FMI est empêché d'utiliser ses pouvoirs pour soutenir des systèmes politiques particuliers, ou pour s'engager directement dans la promotion des droits de l'homme ». Cependant, ceci ne saurait signifier qu'il n'existe pas de responsabilité, ou

¹² Jeffrey Sachs, "Fixing the IMF and the World Bank", 4 octobre 1999. Disponible à l'adresse suivante : www.project-syndicate.org/commentary/fixing-the-imf-and-the-world-bank?barrier=accessreg; Prakash Loungani, « Un projet dans chaque port », *Finances et développement* (décembre 2012). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2012/12/pdf/people.pdf>; Jeffrey Sachs, "A warning on the eve of the G-20 summit", *Boston Globe*, 5 juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.bostonglobe.com/opinion/2017/07/05/warning-eve-summit/TL2az8LWtbMYkNGklqjhPP/story.html.

¹³ Paul Krugman, « Ne réveillons pas les passions », *Finances et développement* (décembre 2016). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2016/12/pdf/fd1216f.pdf> ; Paul Krugman, "The conscience of a liberal: opinion pages", *New York Times*, 14 juin 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://krugman.blogs.nytimes.com/page/2/>; Paul Krugman, "The case for cuts was a lie. Why does Britain still believe it?: The austerity delusion", *The Guardian*, 29 avril 2015. Disponible à l'adresse suivante : www.theguardian.com/business/ng-interactive/2015/apr/29/the-austerity-delusion.

¹⁴ Dani Rodrik, "The G20's misguided globalism", 6 juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.project-syndicate.org/print/g20-misguided-globalism-by-dani-rodrik-2017-07> ; Dani Rodrik, *The Globalization Paradox: Democracy and the Future of the World Economy* (New York et Londres, W.W. Norton and Company, 2011); et Dani Rodrik, *Economics Rules: The Rights and Wrongs of the Dismal Science* (W.W. Norton and Company, New York et Londres, 2015).

¹⁵ Willem van Genugten, *The World Bank Group, the IMF and Human Rights: A Contextualised Way Forward* (Cambridge, United Kingdom, Intersentia, 2015).

¹⁶ Graham Bird et Dane Rowlands, *The International Monetary Fund: Distinguishing Reality from Rhetoric* (Cheltenham, United Kingdom et Northampton, Massachusetts, Edward Elgar Publishing, 2016).

¹⁷ Voir également Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale no. 12 sur le droit à une nourriture suffisante ; et Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observation générale no. 14 sur le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.

¹⁸ Voir William Holder, "The relationship between the International Monetary Fund and the United Nations", in *Current Legal Issues Affecting Central Banks*, vol. 4, Robert Effros, ed. (Washington, D.C., IMF, 1997).

que le FMI est dispensé de la responsabilité des conséquences néfastes qu'entraîneraient ses pratiques de prêt sur les droits de l'homme.

II. Défis

A. Obstacles d'ordre idéologique

14. Nonobstant l'existence d'excellentes études empiriques, de diagnostics précis et de propositions de réformes innovatrices, un niveau déplorable d'inertie prévaut dans la direction du FMI. Dans *La stratégie du choc*, Naomi Klein met l'accent sur le problème fondamental : la thérapie du choc appliquée à l'économie et l'opportunisme dans les situations de crise. L'auteure décrit comment la doctrine du « privatise-oumeurt » a été imposée aux pays ébranlés par les crises, notant que, dans les années 90, « le département du Trésor [des États-Unis d'Amérique] et le FMI ont durci leurs positions en faveur des privatisations instantanées »¹⁹. Elle décrit la « crise Tequila » au Mexique et les privatisations façon « Far West » dans l'Argentine de Menem, la Bolivie de Goni et la Fédération de Russie d'Eltsine, qui ont eu des conséquences dévastatrices sur l'exercice des droits de l'homme.

15. Quelques initiés ont résisté à cette tendance. Par exemple, l'économiste en chef du FMI Davison Budhoo a pris la décision mémorable de démissionner après avoir accusé le Fonds d'user de « fraudes statistiques » afin d'exagérer le niveau de la crise économique affectant certains pays, suite à quoi le FMI proposerait ses propres solutions²⁰. À Trinité-et-Tobago, par exemple, le pays riche en pétrole s'est vu dresser une image de loin moins stable que dans la réalité. Ailleurs, Budhoo a soutenu que le Fonds « a inventé, littéralement de nulle part », d'énormes dettes gouvernementales impayées. Ces « irrégularités grossières », dont Budhoo prétend qu'elles étaient intentionnelles et non de simples « calculs bâclés », ont été considérées comme des faits établis par les marchés financiers, qui ont rapidement classifié Trinité-et-Tobago comme un mauvais risque et en ont interrompu le financement.

16. Cette mauvaise gestion dans les Caraïbes a été dupliquée en Asie durant la crise financière des années 90. Naomi Klein commente : « Aux yeux du FMI, la crise se déroulait extrêmement bien. En moins d'un an, le FMI avait négocié l'équivalent économique d'extrêmes transformations visant la Thaïlande, l'Indonésie, la Corée du Sud et les Philippines... « L'aide » du FMI avait transformé la crise en catastrophe²¹. » Même le Bureau indépendant d'évaluation du FMI a conclu que les demandes d'ajustement structurel imposées aux pays asiatiques étaient « mal avisées », avertissant que la « crise ne devrait pas être utilisée comme une opportunité pour œuvrer à un long programme de réformes simplement car le pouvoir d'influence est important »²². Dans leur ouvrage sur le sujet, Graham Bird et Dane Rowlands ont noté

¹⁹ Naomi Klein, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, coll. « Babel » (Toronto, Léméac/Actes Sud, 2008) ; voir aussi John Perkins, *Les Confessions d'un assassin financier : révélations sur la manipulation des économies du monde par les États-Unis*, traduit par Louis Royer (Outremont, QC, Ariane Editions, 2005).

²⁰ Davison Budhoo, *Enough is Enough... Open Letter of Resignation to the Managing Director of the International Monetary Fund* (New York, New Horizons Press, 1990), p. 102; et Naomi Klein, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, coll. « Babel » (Toronto, Léméac/Actes Sud, 2008).

²¹ Naomi Klein, *La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre*, coll. « Babel » (Toronto, Léméac/Actes Sud, 2008).

²² Independent Evaluation Office of the International Monetary Fund, *The IMF and Recent Capital Account Crises: Indonesia, Korea, Brazil — Evaluation Report* (Washington, D.C., International Monetary Fund, 2003), p. 43. Voir également Allan Meltzer, «The report of the International Financial Institution Advisory Commission: comments on the critics», report prepared for Carnegie Mellon University Research Showcase, 2000. Disponible à l'adresse suivante :

que « les critiques ont également soutenu que l'élaboration des programmes dans l'Asie de l'Est était inadéquate, incluant une conditionnalité excessive et une insistance sur la compression de la demande intérieure à travers l'austérité budgétaire »²³. Sakib Sherani, économiste pakistanais, a expliqué dans son article intitulé « A better multilateralism » que tant la Banque mondiale que le FMI avaient souvent agi :

de pair avec la politique étrangère [des États-Unis] — dans les faits, tels de véritables instruments ou extension des objectifs de la politique [des États-Unis]. Les preuves de cette accusation proviennent de deux sources éminentes : le rapport de la Commission Meltzer 2000, commandé par le Congrès [américain], et le premier rapport du Bureau indépendant d'évaluation du FMI, publié en 2001 (établissant la nature « géopolitique » des programmes du Pakistan)²⁴.

17. En privilégiant la « croissance » au-dessus de toute autre considération, dont les droits de l'homme et l'environnement, le *Programme d'action mondial de la Directrice générale : une économie mondiale plus inclusive et plus résiliente*, document d'orientation publié pour la réunion d'avril 2017 de la Banque mondiale et du FMI, manifeste l'engagement continu dans les approches économiques néolibérales. Cela dit, le programme reconnaît que l'inégalité pose un problème, affirmant :

Les services du FMI étudieront comment les politiques budgétaires, y compris la progressivité de l'impôt, la conception des dispositifs de sécurité sociale et un revenu minimum de base, pourraient contribuer à la lutte contre les inégalités et les autres effets secondaires de l'intégration économique et des progrès technologiques. Les services du FMI continueront aussi à explorer l'impact des réformes structurelles et des politiques du secteur financier sur la croissance, le revenu, l'emploi et les inégalités²⁵.

18. Le soutien du FMI aux ajustements structurels a privilégié les intérêts d'entreprises puissantes et créé un cercle vicieux de dépendance des pays endettés. Comme l'expose Peter Dolack :

L'idéologie joue ici un rôle crucial. Les organismes de prêt internationaux... imposent constamment l'austérité. Les prêts du FMI, consacrés... au remboursement des dettes ou à la stabilisation des devises s'accompagnent toujours des mêmes exigences : privatiser les biens publics (qui peuvent être vendus à des multinationales guettant l'opportunité de frapper et ce, à des prix bien inférieurs à ceux du marché) ; supprimer les filets de protection sociale ; réduire de manière drastique le champ des services gouvernementaux ; éliminer les réglementations ; et élargir l'ouverture des économies au capital multinational, même au prix de la destruction de l'industrie et de l'agriculture locales. Ceci résulte en une dette supplémentaire, conférant aux multinationales et au FMI, qui soutiennent les intérêts des grandes entreprises, des leviers bien

<https://pdfs.semanticscholar.org/6ac0/b262dd0bac92b27acf3aa3dd88ee1e5c6b35.pdf>

²³ Bird et Rowlands, *The International Monetary Fund*, p. 3.

²⁴ Sakib Sherani, « A better multilateralism », *Dawn*, 14 octobre 2016. Disponible à l'adresse suivante : www.dawn.com/news/1289815.

²⁵ Fonds monétaire international, « Programme d'action mondial de la Directrice générale : une économie mondiale plus inclusive et plus résiliente », avril 2017, p. 6. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/Publications/Policy-Papers/Issues/2017/04/18/md-spring-global-policy-agenda-a-more-inclusive-and-resilient-global-economy>.

plus importants pour imposer davantage de contrôle, y compris une capacité grandissante d'affaiblir les lois de protection de l'environnement et du travail²⁶.

19. Dans son ouvrage *Le Capital au XXIe siècle*, Thomas Piketty note que la recherche économique n'est pas conçue pour produire des certitudes toutes faites, car il n'existe pas de loi universelle de l'économie. Ainsi, alors que le débat en cours parmi les économistes demeure important, ce sont les effets de ces théories et idéologies sur le terrain et sur les vies des personnes qui s'avèrent cruciaux pour le monde.

20. Améliorer les conditions de vie des personnes requerrait que le FMI abandonne les modèles économiques obsolètes et adopte une approche fondée sur les droits de l'homme. En effet, l'Expert indépendant est d'avis qu'une rupture avec le consensus de Washington sur la privatisation, la déréglementation et les « mesures d'austérité » et une aspiration à une philosophie plus « progressiste » du développement inclusif sont essentiels.

21. En réponse au questionnaire de l'Expert indépendant, Human Rights Watch a noté que les institutions financières internationales continuaient d'arguer que leur mandat était « non politique », impliquant que les « droits de l'homme » étaient une question « politique » qu'ils n'avaient pas besoin de traiter. Cet état d'esprit doit être changé et l'argument intéressé selon lequel les institutions financières internationales ne sont tenues de respecter que leurs propres normes intérieures ne doit plus être avancé.

22. A cet égard, le professeur Radhika Balakrishnan de l'Université Rutgers et James Heintz avancent l'explication suivante :

En déterminant les conditions liées aux prêts octroyés aux pays les plus pauvres, le FMI a ignoré les conséquences de ses politiques sur la capacité des gouvernements de se conformer à leurs obligations en matière des droits de l'homme. Le FMI limite son action à la stabilisation de la croissance et la diminution de l'inflation. Inclure la question des droits de l'homme implique davantage que l'ajout d'un chapitre à la Stratégie de la réduction de la pauvreté : cela requiert un changement fondamental dans la manière dont le FMI soutient le développement. Les obligations relatives aux droits de l'homme représentent les contraintes auxquelles sont soumises les politiques macroéconomiques, et non l'inverse²⁷.

B. Rhétorique et réalité

23. Le FMI a récemment fourni de considérables efforts pour améliorer son image, par le biais de fiches techniques, de notes d'orientation et de déclarations publiques destinées à montrer qu'il a bel et bien pris en compte les nombreuses critiques visant ses pratiques. Toutefois, l'on se doit encore de se demander si l'organisation s'est vraiment réformée et si elle protège désormais les dépenses sociales et considère la santé et l'éducation comme des priorités. En pratique, et comme le notent Alexander Kentikelenis, Thomas Stubbs et Lawrence King, « le FMI n'a pas été à la hauteur de son propre battage médiatique autour de la protection sociale »²⁸. Bien qu'un nombre

²⁶ Pete Dolack, "World Bank declares itself above the law", 24 mars 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.counterpunch.org/2017/03/24/world-bank-declares-itself-above-the-law>.

²⁷ Radhika Balakrishnan et James Heintz, "Making the International Monetary Fund accountable to human rights". Disponible à l'adresse suivante : http://www.huffingtonpost.com/radhika-balakrishnan/making-the-international_b_549976.html (consulté le 27 juillet 2017).

²⁸ Alexander Kentikelenis, Thomas Stubbs et Lawrence King, "The IMF has not lived up to its own hype on social protection", *The Guardian*, 25 mai 2016. Disponible à l'adresse suivante : www.theguardian.com/global-development/2016/may/25/the-imf-international-monetary-fund-

grandissant de prêts inclue des objectifs en matière de dépenses sociales, l'expérience démontre que ces objectifs n'ont pas été atteints – et ne pourront l'être. Les chercheurs élaborent ainsi :

Les strictes mesures d'austérité préconisées par le FMI expliquent en partie cette tendance. Alors que les pays s'étaient engagés dans un resserrement budgétaire excessif afin d'atteindre les objectifs macroéconomiques du FMI, peu de fonds subsistaient pour le maintien des dépenses sociales... Sous la tutelle directe du FMI, quelques-uns des pays les plus pauvres ont sous-financé leurs systèmes de protection sociale... L'organisation continue de promouvoir des politiques d'assistance sociale ciblées alors que les débats mondiaux autour des objectifs de développement durable se centrent massivement sur la fourniture universelle des services clés... le FMI pourrait aider en assistant les pays à faible revenu dans l'établissement de bases financières solides pour la formulation des politiques sociales. Cela implique d'abandonner les prétextes de réforme dans les programmes soutenus par le FMI et de surmonter l'inertie institutionnelle²⁹.

C. Une conditionnalité sélective

24. La fiche technique du FMI sur la conditionnalité précise :

Lorsqu'un pays emprunte auprès du FMI, ses autorités acceptent d'ajuster leurs politiques économiques pour surmonter les problèmes qui les ont conduites à solliciter l'aide financière de la communauté internationale. Les conditions de ces prêts permettent également de veiller à ce que le pays soit en mesure de rembourser le FMI afin de mettre les ressources à la disposition d'autres pays membres qui en ont besoin. Les réformes adoptées en 2009 ont simplifié la conditionnalité du FMI pour permettre aux pays membres de s'approprier des politiques solides et performantes³⁰.

25. Les directives sur la conditionnalité ont été révisées en 2002 et 2009³¹. De plus, des directives opérationnelles révisées ont été adressées aux services du FMI en 2014 et ont été publiées sous forme de document d'orientation, les changements étant essentiellement axés sur la conditionnalité en relation avec les questions « macrosociales » (c.à.d. l'emploi et la croissance), une meilleure utilisation de la surveillance, l'assistance technique dans l'élaboration des programmes, et l'amélioration des partenariats avec les autres institutions, et particulièrement les arrangements régionaux de financement³².

[has-not-lived-up-to-hype-on-social-protection.](#)

²⁹ Alexander Kentikelenis, Thomas Stubbs et Lawrence King, "IMF conditionality and development policy space, 1985-2014", *Review of International Political Economy*, vol. 23, no. 4 (24 mai 2016). Disponible à l'adresse suivante : www.kentikelenis.net/uploads/3/1/8/9/31894609/kentikelenis2016_imf_conditionality_and_development_policy_space.pdf.

³⁰ Fonds monétaire international, « La conditionnalité du FMI », 24 mars 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2016/08/02/21/28/IMF-Conditionality>.

³¹ International Monetary Fund, "Guidelines on conditionality", paper prepared by the Legal and Policy Development and Review Departments, 25 septembre 2002. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/External/np/pdr/cond/2002/eng/guid/092302.htm.

³² International Monetary Fund, "Revised operational guidance to IMF staff on the 2002 conditionality guidelines", 2014. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Revised-Operational-Guidance-to-IMF-Staff-on-the-2002-Conditionality-Guidelines-PP4889.

26. Nonobstant ces réformes, la conditionnalité la plus évidente et la plus sensée devrait être un moratoire sur les dépenses militaires³³ pour toute la durée d'un prêt. Le FMI a jusque-là résisté à cette proposition, maintenant la position anachronique selon laquelle :

La politique du Fonds prohibe l'établissement de conditions requérant des membres la réduction des niveaux de leurs dépenses militaires. Bien que la somme que les autorités d'un pays membre dépensent sur le secteur militaire puisse être de taille par rapport à la situation macroéconomique du pays, le Fonds adopte la position que les dépenses militaires sont d'une nature intrinsèquement politique et qu'il serait inapproprié qu'elles fassent l'objet d'une conditionnalité³⁴.

27. Cependant, cette politique n'est pas mandatée par les Statuts du FMI. Le serait-elle, les articles pourraient faire l'objet d'un amendement.

28. Outre l'exclusion sélective de la conditionnalité liée aux dépenses militaires, le Réseau européen sur la dette et le développement (Eurodad)³⁵, organisation non-gouvernementale traitant de questions relatives à la dette, au financement du développement et à la réduction de la pauvreté, avance que la conditionnalité du FMI constitue une entrave aux politiques de développement et aux stratégies de développement durable définies démocratiquement. Eurodad considère qu'un financement approprié donnerait aux peuples les moyens de trouver leurs propres voies vers le développement et l'éradication de la pauvreté.

29. Les chercheurs Radhika Balakrishnan et James Heintz ont fait remarquer que le Groupe des Vingt, un groupe d'États soumis à des obligations contraignantes en matière de droits de l'homme, a renfloué le FMI en utilisant l'argent des contribuables sans assujettir ce soutien à la condition que les politiques du FMI contribuent à la promotion du respect des droits de l'homme³⁶. Dans un contexte de conditionnalité, les obligations relatives aux droits de l'homme doivent être incluses en tant que *quid pro quo*. « En échange du soutien financier du Groupe des Vingt, le FMI doit répondre de la promotion des droits de l'homme pour tous »³⁷.

30. Dans la mesure où le FMI continue de mettre l'accent sur l'imposition de limites strictes aux dépenses gouvernementales, il se doit de définir clairement quel type de dépenses est nocif et quel type ne l'est pas. Les gouvernements ne devraient, en aucune circonstance, réduire les dépenses liées à la santé et à l'éducation. Cependant, l'approvisionnement en matériel militaire et les dépenses pour la recherche et le développement devraient être interrompus pendant la durée du prêt du FMI. Là où existent des inquiétudes sécuritaires, les Nations Unies et les arrangements régionaux devraient assurer ce qu'il est convenu d'appeler la « sécurité collective ».

³³ Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI), Base de données sur les dépenses militaires. Disponible à l'adresse suivante : <https://sipri.org/databases/milex>.

³⁴ Ross Leckow, "Conditionality in the International Monetary Fund", 7 mai 2002. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/external/np/leg/sem/2002/cdmfl/eng/leckow.pdf; et Susan Jackson "Military spending and the Washington Consensus: the unrecognized link between militarization and the global political economy", thèse de doctorat, Université d'Arizona, 2008. Disponible à l'adresse suivante : <http://arizona.openrepository.com/arizona/handle/10150/193513>.

³⁵ Voir www.eurodad.org ; et www.eurodad.org/Countdown-2017-UN-FfD-Forum.

³⁶ Radhika Balakrishnan et James Heintz, "Making the International Monetary Fund accountable to human rights". Disponible à l'adresse suivante : [http://www.huffingtonpost.com/radhika-balakrishnan/making-the-international_b_549976.html%20\(consult%C3%A9%20le%2027%20juillet%202017\)](http://www.huffingtonpost.com/radhika-balakrishnan/making-the-international_b_549976.html%20(consult%C3%A9%20le%2027%20juillet%202017)).

³⁷ Ibid.

III. Les pays en crise

A. La Grèce

31. Comme le démontre la crise financière en Grèce, les capacités de surveillance du FMI sont inégalement appliquées selon le statut des économies des États membres. Lorsqu'une crise économique frappe, le FMI peut opiniâtrement imposer des mesures d'austérité comme conditions, ce qui a des conséquences variables pour l'exercice des droits dans les États membres. Déclenchée par l'effondrement de Wall Street en 2008, la crise en Grèce a entraîné dans le gouffre plusieurs économies faibles, ce qui a eu des répercussions désastreuses pour les droits économiques, sociaux et culturels. En sa qualité d'organe de veille du FMI, le Bureau indépendant d'évaluation a considéré que le Fonds a opéré dans une « culture de complaisance » encline à favoriser l'analyse « superficielle et mécanique »³⁸. Une série d'erreurs d'appréciation calamiteuses ont été commises et les signes avertissant d'une crise imminente ont été ignorés. Le rapport du Bureau a noté que ses propres enquêteurs avaient été incapables d'obtenir des dossiers clés ou de percer les activités secrètes de groupes d'action ad hoc.

32. Les résultats d'une évaluation entreprise par le Bureau indépendant d'évaluation portant sur la performance du FMI dans la période qui a précédé la crise financière ont souligné une surveillance inadéquate dans la zone euro, indice d'un problème plus important relatif à la surveillance du FMI dans les économies avancées. Plusieurs facteurs entraînent en jeu, y compris un « degré élevé de pensée de groupe, une tutelle intellectuelle, un état d'esprit général selon lequel une crise financière majeure dans les grandes économies avancées était improbable, et des approches analytiques incomplètes »³⁹.

33. Selon le Bureau indépendant d'évaluation, le FMI a violé sa propre règle fondamentale en autorisant un sauvetage financier en 2010 sans être à même de garantir que le plan de renflouement permettrait de contrôler la dette du pays ou ouvrirait la voie vers le redressement. L'exception a été décidée en raison du risque de « contagion systémique ». En effet, la préoccupation était de sauver l'union monétaire, non d'aider la Grèce à conjurer la tourmente. Le rapport a noté :

Quelques fonctionnaires en Europe ont dit [au Bureau indépendant d'évaluation] que, selon eux, les programmes appuyés par la troïka, y compris en Grèce, avaient eu du succès car ils avaient esquivé l'effondrement de la zone euro et la sortie largement redoutée de la Grèce de la monnaie unique. En cohérence avec ce point de vue, la Cour des comptes européenne... a souligné que les programmes « visaient à sauvegarder la stabilité de la zone euro ou de l'ensemble [de l'Union européenne] »⁴⁰.

34. Un autre auteur critique, Stephen Lendman, décrit ainsi les séries de désastres associés à la mauvaise gestion de la dette grecque : « Même le FMI, établi conformément aux accords de Bretton Woods, un usurier de dernier recours contrôlé par les [États-Unis], a étonnamment appelé à l'allègement de la dette grecque. Le Fonds ne se soucie pas de l'austérité imposée aux gens ordinaires et qui les menace.

³⁸ Ambrose Evans-Pritchard, "IMF admits disastrous love affair with the euro and apologises for the immolation of Greece", *The Telegraph*, 29 juillet 2016. Disponible à l'adresse suivante : http://www.telegraph.co.uk/business/2016/07/28/imf-admits-disastrous-love-affair-with-euro-apologises-for-the-i/?utm_source=dlvr.it&utm_medium=twitter.

³⁹ Bureau indépendant d'évaluation du Fonds monétaire international, *The IMF and the Crises in Greece, Ireland, and Portugal* (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2016), p. 37. Disponible à l'adresse suivante : www.ieo-imf.org/ieo/files/completedevaluations/EAC%20-%20Full%20Report.pdf.

⁴⁰ Ibid. par. 80.

C'est la contagion qui le préoccupe. Si la Grèce implose, attendez-vous à des retombées à l'échelle du continent⁴¹. »

35. Cependant, le Bureau indépendant d'évaluation n'a reconnu que l'échec du sauvetage, sans examiner les répercussions néfastes des conditions imposées sur l'exercice des droits de l'homme.

36. À la fin de sa visite en Grèce en décembre 2015, l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, Juan Pablo Bohoslavsky, a fait une déclaration soulignant son inquiétude au sujet de ces répercussions, y compris le fait que près de 2,5 millions de personnes ne disposaient pas d'assurance-maladie à cause de la crise. Il a souligné que le droit au travail et à la sécurité sociale étaient compromis, que le chômage des jeunes stagnait à 47,9 %, et qu'une personne inscrite au chômage sur dix recevait les allocations de chômage. En parallèle, des millions ne bénéficiaient pas de régimes de protection sociale de base. « Après cinq ans de politiques d'ajustement, les indicateurs relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels en Grèce ne s'étaient pas améliorés⁴². »

37. La « conditionnalité des prêts imposée par la troïka du FMI, de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne » avait constitué une partie du problème. Juan Pablo Bohoslavsky a déploré que « de telles réformes tellement vastes... paraissent être imposées par les créiteurs dans le but unique de garantir le remboursement de la dette, et l'opinion du peuple grec n'est pas sérieusement prise en considération »⁴³. Dans la section de son rapport à l'Assemblée générale sur sa mission (A/71/305, section II.B), il a appelé le FMI à élargir considérablement sa définition de « viabilité » sous le Cadre de la viabilité de la dette et à respecter la nécessité de fournir une marge de manœuvre fiscale garantissant et permettant le respect des obligations fondamentales en matière de droits de l'homme.

38. Dans le même rapport, Juan Pablo Bohoslavsky a appelé à la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques relatives à la dette, afin de contrer les nouveaux facteurs de vulnérabilité à l'endettement. Il a également soutenu une déclaration du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur « La dette publique et les mesures d'austérité sous l'angle du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » (E/C.12/2016/1). Il a rappelé la chose suivante : « Il appartient aux États emprunteurs et prêteurs de procéder à des évaluations d'impact sur les droits de l'homme préalablement à l'octroi de prêts afin de s'assurer que les conditions imposées n'ont pas une incidence disproportionnée sur les droits économiques, sociaux et culturels, et qu'elles ne sont pas source de discrimination » (A/71/305).

39. À cet égard, dans sa réponse au questionnaire qui lui a été adressé lors de la préparation du présent rapport, le FMI a indiqué ce qui suit :

Dans la conception des programmes du FMI, l'attention se porte sur l'amélioration des dépenses sociales, ce qui informe par la suite l'évaluation du Cadre de la viabilité de la dette... Le FMI effectue séparément un travail considérable avec ses membres afin d'accroître la marge de manœuvre budgétaire grâce à l'assistance technique et le renforcement des capacités dans

⁴¹ Stephen Lendman, "IMF: Greek debt untenable", 15 juillet 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.globalresearch.ca/imf-greek-debt-untenable/5462570>.

⁴² Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, "UN human rights expert calls for debt relief to boost inclusive growth in Greece", 8 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16844%20&LangID=E>.

⁴³ Ibid.

l'administration fiscale, la politique fiscale et les questions fiscales internationales.

40. Au sujet des recommandations spécifiques avancées par Juan Pablo Bohoslavsky dans son rapport au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/31/60/Add.2), le FMI a répondu comme suit :

Le FMI a été à l'avant-garde des efforts visant à garantir l'allègement de la dette de la Grèce et à éviter l'ajustement budgétaire excessif... Le Fonds a appelé à la mise en œuvre de mesures budgétaires supplémentaires... car le Fonds considère la structure actuelle du budget de la Grèce comme non-viable. Réorienter le budget s'avère urgent pour mieux soutenir la croissance et la protection sociale. Le FMI a appelé à des réformes visant une couverture améliorée des populations les plus pauvres, dont une mise en œuvre complète du revenu minimum garanti nouvellement introduit. Le FMI a de même exhorté à préserver les réformes du marché de la main d'œuvre introduites en 2011-12 afin de sauvegarder l'emploi... Un nouvel allègement de la dette est actuellement discuté entre les autorités grecques et leurs partenaires de la zone euro dans le contexte du programme d'ajustement du Mécanisme européen de stabilité en cours.

41. Nonobstant les réponses ci-dessus, l'Expert indépendant partage l'avis de beaucoup d'autres personnes quant à l'échec persistant de la troïka face à la crise qui perdure en Grèce, et qui ne peut être résolue que par l'allègement de la dette et la solidarité internationale. Des « mesures d'austérité » supplémentaires n'aboutiront qu'à des violations continues des droits de l'homme⁴⁴. L'Expert indépendant souscrit aux conclusions du rapport préliminaire du Comité pour la vérité sur la dette publique, dirigé par Éric Toussaint et incluant des contributions de l'ancien expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, Cephias Luminas, selon lesquelles la dette grecque est une « dette odieuse » qui doit être répudiée⁴⁵.

42. Dans son exposé écrit au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/30/NGO/18), le Centre Europe - Tiers Monde a critiqué le FMI pour avoir facilité le pillage de la Grèce à travers la privatisation et les mesures d'austérité antisociales. Il a approuvé le rapport préliminaire du Comité pour la vérité sur la dette publique, également connu sous le nom de Commission pour la vérité sur la dette publique grecque, Commission vérité ou Audit de la dette publique grecque,⁴⁶ affirmant :

Quant au FMI, en tant qu'organisation internationale, il est lié par toute obligation qui lui incombe en vertu des règles générales du droit international, de ses propres statuts et des conventions internationales dont il est signataire. Le FMI doit s'abstenir de prendre des mesures qui menaceraient la possibilité pour l'État emprunteur de se conformer à ses propres obligations nationales et internationales en matière de droits humains. C'est également ce que rappellent les Principes directeurs relatifs à la dette extérieure et aux droits de l'homme de l'ONU : « Les institutions financières internationales... sont tenues de respecter les droits de l'homme... Elles doivent à ce titre s'abstenir de formuler, d'adopter, de financer et de mettre en œuvre des politiques et programmes qui contreviennent directement ou indirectement à la jouissance des

⁴⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, "UN human rights experts welcome Greek referendum and call for international solidarity", 30 juin 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=16170&>.

⁴⁵ Commission pour la vérité sur la dette publique, Rapport préliminaire. Disponible à l'adresse suivante : http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Raport_FR_23-07.pdf.

⁴⁶ Voir www.auditamosgrecia.org/en/executive-summary-greek-debt-audit ; voir également <http://greekdebtruthcommission.org>.

droits de l'homme ». De plus, le FMI, en tant qu'agence spécialisée de l'ONU, est lié par les objectifs et principes généraux de la Charte des Nations unies, qui comprennent le respect des droits humains et des libertés fondamentales⁴⁷.

43. L'exposé écrit du Centre Europe - Tiers Monde continue ainsi :

La Grèce pourrait légalement prendre un acte unilatéral de répudiation. Une telle décision se justifie par des considérations impératives de justice et d'équité, mais trouve également ses fondements dans les notions de souveraineté et d'autodétermination. C'est le cas lorsqu'il y a absence de bonne foi, conformément à l'article 26 de la Convention de Vienne sur le droit des traités... La mauvaise foi des créanciers a consisté à asservir financièrement la Grèce et à imposer des mesures portant atteinte aux droits fondamentaux du peuple grec, en violation de la législation nationale, européenne et internationale. La mauvaise foi apparaît en outre dans le but ultime des créanciers, qui ne consistait pas à venir en aide au peuple grec mais plutôt, entre autres, à transformer des dettes privées en dettes publiques et ainsi sauver ces grandes banques privées⁴⁸.

44. L'Expert indépendant endosse les conclusions de l'audit selon lesquelles la dette grecque est odieuse et illégitime, et :

l'accroissement de la dette n'est pas le résultat de dépenses publiques excessives, celles-ci étant en réalité restées plus faibles que les dépenses publiques d'autres pays de la zone euro. La dette provient pour l'essentiel du paiement aux créanciers de taux d'intérêt extrêmement élevés, de dépenses militaires excessives et injustifiées, d'un manque à gagner fiscal dû à la fuite illicite de capitaux, du coût de la recapitalisation des banques privées par l'État, et des déséquilibres internationaux issus des lacunes inhérentes au modèle de l'Union Monétaire⁴⁹.

45. Dans une note du FMI à la Commission européenne ayant fait l'objet d'une fuite, il était estimé que la dette grecque s'élèverait en deux ans et sans allègement à 200 % du produit intérieur brut (PIB). En 1980, elle était à 22,6 %. En 2008 à 127 %. En 2014 à 177,1 %. Depuis le début de la crise financière, l'économie de la Grèce a chuté de plus de 25 %. La note du FMI poursuit ainsi : « La dette de la Grèce ne peut désormais être rendue viable qu'à travers des mesures d'allègement qui surpassent de loin ce que l'Europe avait envisagé de considérer jusque-là. »

46. Cependant, même ces prévisions dramatiques n'ont pu empêcher l'imposition de conditions de prêt qui ont ébranlé le système, ou les conséquences désastreuses pour l'exercice des droits de l'homme qui s'en sont suivies. En février 2017, l'Union européenne et le FMI ont décidé d'imposer des « mesures d'austérité » supplémentaires à la Grèce⁵⁰, contraignant notamment le pays à faire un nouveau remboursement de 7 milliards d'euros à ses créanciers avant le mois de juillet, ou de risquer le défaut de paiement sur la dette entière, qui s'élève au montant vertigineux de 330 milliards d'euros. Quelles que soient les différences tactiques qui existent eu égard aux moyens d'imposer l'austérité à la Grèce, il n'y a aucun conflit quant à cette imposition. Concernant le contenu de « l'accord », Reuters a rapporté que « les fonctionnaires ont déclaré que les prêteurs exigeraient que la Grèce adopte jusqu'en 2018 des nouvelles mesures axées autour de l'élargissement de l'assiette fiscale et des

⁴⁷ Voir <http://www.cetim.ch/laustérité-et-lendettement-imposé-à-la-grèce-violent-les-droits-humains-du-peuple-grec-et-le-droit-international>.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Commission pour la vérité sur la dette publique, Rapport préliminaire. Disponible à l'adresse suivante : http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Raport_FR_23-07.pdf.

⁵⁰ Robert Stevens, "EU and IMF demand more austerity measures from Greece", 13 février 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.globalresearch.ca/eu-and-imf-demand-more-austerity-measures-from-greece/5574554>.

réductions des prestations de retraite, dont la valeur s'élèverait à 1,8 milliard d'euros, auxquels s'ajouteraient 1,8 milliard d'euros supplémentaires après 2018 »⁵¹. Les nouvelles réductions représentent 2 % du PIB ; en termes humains, il s'agit d'un supplément de 3,6 milliards d'euro en austérité ou une taxation de 327 euros pour chaque homme, femme et enfant du pays.

47. Malheureusement, le résumé le plus succinct et le plus sensé de la crise en Grèce a été fourni par l'ancien ministre des finances du pays, Yanis Varoufakis, dans un entretien avec Aljazeera où il a déclaré que la Grèce avait été et était encore soumise à un «waterboarding fiscal»⁵².

48. En guise de protection contre une érosion supplémentaire des droits de l'homme dans le pays, l'Expert indépendant encourage tous les créiteurs, États ou institutions financières, à revoir la « conditionnalité » de leurs anciens et futurs prêts à la Grèce. Au lieu d'exiger la privatisation, la déréglementation et la réduction des services sociaux, le FMI devrait considérer l'application d'un ensemble différent de conditions : aucun prêt ne devrait être octroyé à un pays qui continue d'engager des dépenses pour l'approvisionnement militaire. Conformément aux recommandations de l'Expert indépendant dans son rapport soumis au Conseil des droits de l'homme en 2014 (A/HRC/27/51), durant toute la durée d'une crise et jusqu'à ce que les prêts soient remboursés, un moratoire devrait être appliqué à toutes les dépenses militaires, excepté celles relatives aux prestations de retraite et aux personnels. Cela reviendrait à dire que la Grèce, pays en faillite, ne doit pas être contraint par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) d'allouer ses rares ressources à des dépenses militaires⁵³. Pareille recommandation est absolument requise, compte tenu des résultats de l'étude faite par le FMI en Grèce en 2010 qui a envisagé une considérable réduction des dépenses militaires pendant la période⁵⁴.

B. L'Argentine

49. Dans une lettre ouverte datant de 1977 adressée à la Junte militaire de l'Argentine⁵⁵, Roberto Walsh, journaliste argentin, dénonçait les crimes du régime, les disparitions, la torture systématique et d'autres violations sérieuses des droits de l'homme. « Ces événements, qui interpellent la conscience du monde civilisé, ne représentent cependant pas la plus grande souffrance infligée au peuple de l'Argentine... C'est la politique économique de ce Gouvernement où l'on ne découvre pas uniquement l'explication de ces crimes, mais une atrocité plus grande qui punit des millions d'humains à travers la misère planifiée⁵⁶. » Walsh a considéré que

⁵¹ Jan Strupczewski, "Euro zone, IMF agree on a common stance on Greece: official", Reuters (10 février 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.reuters.com/article/us-eurozone-greece-stance-idUSKBN15P11L.

⁵² Disponible à l'adresse suivante : <https://www.yanisvaroufakis.eu/2017/02/20/greeces-fiscal-waterboarding-continues-on-al-jazeera/>.

⁵³ Jon Stone, "NATO countries are not spending enough on defence, the alliance's chief says", *Independent*, 28 octobre 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.independent.co.uk/news/uk/politics/nato-jens-stoltenberg-military-spending-gdp-target-countries-not-enough-a7384236.html>; et BBC News, "NATO defence spending target met, government insists", 14 février 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.bbc.com/news/uk-politics-38969697>.

⁵⁴ Fonds monétaire international, « Communiqué de presse : Les services du FMI s'entendent avec le Gouvernement grec en vue d'un accord de confirmation d'un montant de 30 milliards d'euros en faveur de la Grèce », 2 mai 2010. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/fr/news/articles/2015/09/14/01/49/pr10176>.

⁵⁵ Rodolfo Walsh, "Carta abierta de Rodolfo Walsh a la junta militar" (24 mars 1977), *Veredas do Direito*, vol. 4, no. 8 (2007). Disponible à l'adresse suivante : http://www.domhelder.edu.br/veredas_direito/pdf/26_160.pdf.

⁵⁶ Benjamin Dangl, "After empowering the 1 per cent and impoverishing millions, IMF admits

responsabilité incombait pleinement au FMI et ses mesures « d'austérité ». Il a été tué par la police le lendemain.

50. La mauvaise gestion de la dette de l'Argentine n'est pas chose nouvelle. Même si le blâme est à partager, le FMI n'a certainement pas été couronné de succès. En 2014, les mauvais choix avaient déjà été faits⁵⁷. Le ministre des finances de l'Argentine à l'époque, Roberto Lavagna, avait caractérisé les activités de surveillance du Fonds d'« évaluations idéologiques » qui compromettaient sa capacité à mener des évaluations objectives portant sur la réforme des politiques⁵⁸.

51. Même le Bureau indépendant d'évaluation a reconnu que « les activités de surveillance du FMI n'ont pu révéler les faiblesses croissantes dans le choix de politiques des autorités, et le FMI a commis l'erreur de soutenir trop longtemps des politiques inadéquates »⁵⁹. Roberto Lavagna a approuvé le rapport des auteurs en ce qu'un processus de prise de décision plus participatif était requis : « La pratique de certains actionnaires éminents de passer outre le conseil suscite de graves préoccupations quant à la transparence⁶⁰. » Outre ses diagnostics corrects, il est intéressant de noter que le terme « droits de l'homme » n'apparaît pas dans le rapport du Bureau, qui ne s'occupe que de questions économiques et financières.

C. La Tunisie

52. Les observateurs ont pareillement averti que les conditions extrêmes imposées par le FMI à la Tunisie mettraient en péril les progrès accomplis dans le pays suite à la Révolution du jasmin. En mars 2017, la Confédération syndicale internationale a averti de la chose suivante : « En refusant de libérer des fonds requis d'urgence, le Fonds monétaire international pousse la Tunisie vers le... [gouffre] économique et politique à un moment où le pays a le plus besoin d'un soutien international »⁶¹. Selon le Gouvernement tunisien, le FMI a suspendu les versements du prêt de 2,8 milliards échelonné sur quatre ans pour « contraindre le Gouvernement à procéder à des licenciements en masse dans le secteur public, ainsi qu'à vendre ses actifs et, potentiellement, à diminuer les pensions »⁶². Parmi d'autres conditions, le FMI a exigé que la Tunisie vende ses parts dans trois banques publiques, en plus de l'abolition de 10,000 emplois dans le secteur public⁶³.

neoliberalism a failure», 31 mai 2016. Disponible à l'adresse suivante :

<https://towardfreedom.com/archives/globalism/>

[after-empowering-the-1-and-impoverishing-millions-imf-admits-neoliberalism-a-failure](https://towardfreedom.com/archives/globalism/after-empowering-the-1-and-impoverishing-millions-imf-admits-neoliberalism-a-failure).

⁵⁷ Edmund Conway, « IMF admits mistakes in Argentina crisis », *The Telegraph*, 30 juillet 2004.

Disponible à l'adresse suivante : <http://www.telegraph.co.uk/finance/2891368/IMF-admits-mistakes-in-Argentina-crisis.html>; et Paul Blustein, « IMF says its policies crippled Argentina: internal audit finds warnings were ignored », 30 juillet 2004. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.globalpolicy.org/component/content/article/209/43078.html>.

⁵⁸ « IMF's 'role put into question': Argentina crisis evaluation », Bretton Woods Project, 21 septembre 2004. Disponible à l'adresse suivante : www.brettonwoodsproject.org/2004/09/art-65659/.

⁵⁹ Bureau indépendant d'évaluation du Fonds monétaire international, « IMF's Independent Evaluation Office announces release of report on the role of the IMF in Argentina », Communiqué de presse No. 04/02, 29 juillet 2004. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/External/NP/ieo/2004/pr/eng/pr0402.htm ; et Bureau indépendant d'évaluation du Fonds monétaire international, *The IMF and Argentina, 1991 - 2001* (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2004).

⁶⁰ « IMF's 'role put into question': Argentina crisis evaluation », Bretton Woods Project, 21 septembre 2004. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.brettonwoodsproject.org/2004/09/art-65659/>.

⁶¹ Confédération syndicale internationale, « L'état du FMI met la Tunisie à rude épreuve », 2 mars 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ituc-csi.org/l-etat-du-fmi-met-la-tunisie-a>.

⁶² Ibid.

⁶³ Tarek Amara, « Tunisia to accelerate reforms as IMF freezes loan: minister », Reuters, 26 février

53. Le Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale a contesté ces conditions, déclarant : « Les dictats idéologiques comme celui émanant du FMI appauvriront des milliers et détruiront le progrès accompli que les Tunisiens sont déterminés à poursuivre. Une crise économique approfondie entraînerait un réveil des intégrismes et accroîtrait le risque d'attaques terroristes en Tunisie et dans les pays voisins. »

54. Le 12 juin 2017, le Conseil d'administration du FMI a achevé son premier examen du programme économique de la Tunisie, octroyant aux autorités tunisiennes 314,4 millions de dollars supplémentaires des fonds du FMI⁶⁴. Bien que la Tunisie ait demandé à déroger à certaines conditions, le Gouvernement a accepté les privatisations, une hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et une réduction de la taille du secteur public⁶⁵. Les participants au Sommet du Groupe des Vingt tenu à Hambourg en juillet 2017 ont déploré les mesures d'austérité supplémentaires que le FMI a imposées à la Tunisie. Déjà en 2015, un rapport du Projet Bretton Woods notait : « Plus ça change, plus c'est la même chose... Malgré la rhétorique prometteuse du FMI, les politiques prescrites depuis 2011 affichent une ressemblance étrange aux politiques familières précédant 2011. »⁶⁶

IV. Le rôle du Fonds monétaire international dans l'ordre international

A. Les urgences de santé

55. Il a été démontré que, outre sa capacité à affaiblir les infrastructures du secteur public, la conditionnalité du FMI menace le droit à la santé. Des chercheurs ont noté que, quand les gouvernements sont contraints d'obtenir une croissance économique rapide dans un contexte de contraintes fiscales, les investissements à long terme, tels que ceux requis pour améliorer les soins de santé, sont relégués au second plan. Les pays dont les secteurs de santé sont ainsi sous-financés courent alors le risque de s'effondrer face aux urgences de santé publique.

56. Dans une étude intitulée "The impact of IMF conditionality on government health expenditure: a cross-national analysis of 16 West African nations", des chercheurs en sociologie et santé publique ont lié la conditionnalité du FMI à la diminution des dépenses allouées par les gouvernements à la santé et, en conséquence, à l'échec des efforts visant à la réalisation d'une couverture sanitaire universelle. Les chercheurs déclarent :

Nous identifions trois trajectoires liant les politiques mandatées par le FMI à la diminution des dépenses allouées par les gouvernements à la santé dans la région : les objectifs macroéconomiques qui réduisent la marge de manœuvre

2017. Disponible à l'adresse suivante : www.reuters.com/article/us-tunisia-economy-idUSKBN16508T.

⁶⁴ Fonds monétaire international, « Le Conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord conclu avec la Tunisie au titre du Mécanisme Élargi De Crédit », Communiqué de presse n° 17/217, 13 juin 2017. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/fr/News/Articles/2017/06/12/pr17217-imf-executive-board-completes-first-review-under-eff-arrangement-with-tunisia>.

⁶⁵ Fonds monétaire international, "Tunisia: first review under the extended fund facility, request for waivers of non-observance of performance criteria and rephrasing of access", country report No. 17/203, juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/~media/Files/Publications/CR/2017/cr17203.ashx.

⁶⁶ "Infographic: IMF policy in the MENA region", Bretton Woods Project, 18 décembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.brettonwoodsproject.org/2015/12/infographic-imf-policy-in-the-mena-region/>.

budgétaire pour investir dans la santé ; les limites imposées aux masses salariales et les plafonds d'emploi dans le secteur public qui empêchent l'embauche et le maintien du personnel de santé ; et les mesures de décentralisation qui aggravent les difficultés d'exécution du budget dans le secteur de la santé⁶⁷.

57. Les auteurs de l'étude ont conclu que le FMI devrait faciliter le processus de réalisation d'une couverture sanitaire universelle en accordant une marge de manœuvre aux pays emprunteurs afin que ces derniers investissent dans les soins de santé et déterminent leur politique sanitaire sans aucune contrainte émanant de l'influence de conditions indûment restrictives. « Ce faisant », ont-ils déclaré, « le FMI pourrait apprendre de son institution sœur, la Banque mondiale, qui a récemment soutenu l'objectif [de couverture sanitaire universelle] »⁶⁸.

58. En outre, des observateurs ont noté un lien entre la conditionnalité du FMI, les dépenses réduites dans le secteur de la santé et la flambée d'Ebola en Afrique de l'ouest⁶⁹. Comme l'explique le professeur Alexander Kentikelenis dans son article du *Lancet Global Health* :

Les programmes de réforme économique du FMI avaient requis des réductions dans les dépenses publiques, la priorisation du service de la dette et la stimulation des réserves en devise. De telles politiques avaient souvent été extrêmement strictes, absorbant des fonds qui auraient pu être dirigés pour relever les défis les plus pressants sur le plan sanitaire. Bien que le FMI ait répondu aux doutes remettant en question ses programmes en incorporant des « dépenses allouées à la réduction de la pauvreté » afin de stimuler les dépenses de santé, ces conditions n'étaient souvent pas satisfaites. Ainsi, en 2013, juste avant la flambée, alors que trois des pays [les plus touchés] ont suivi les prescriptions du FMI en termes de politique macroéconomique, ils n'ont pas atteint les objectifs de dépenses sociales⁷⁰.

59. Écrivant dans le *Washington Post*, les professeurs Adia Benton et Kim Yi Dionne ont conclu :

Le FMI et des organisations similaires ont joué un rôle important dans la création de l'environnement politique dans lequel l'épidémie [d'Ebola] pouvait surgir et devenir la plus fatale jamais enregistrée... nous argumentons qu'ignorer les incidences de l'aide étrangère et des politiques financières sur les politiques locales et conditions sociales reviendrait à négliger une part très importante de l'histoire⁷¹.

⁶⁷ Thomas Stubbs et al., "The impact of IMF conditionality on government health expenditure: a cross-national analysis of 16 West African nations", *Social Science and Medicine*, vol. 174 (février 2017). Disponible à l'adresse suivante :

www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0277953616306876.

⁶⁸ Ibid., pp. 225-226; et Sanjeev Gupta, "Can a causal link be drawn? A commentary on 'the impact of IMF conditionality on government health expenditure: a cross-national analysis of 16 West African nations'", *Social Science and Medicine*, vol. 181 (mai 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0277953617301685, pp. 199-201.

⁶⁹ Adia Benton et Kim Yi Dionne, "5 things you should read before saying the IMF is blameless in the 2014 Ebola outbreak", *Washington Post*, 5 janvier 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2015/01/05/5-things-you-should-read-before-saying-the-imf-is-blameless-in-the-2014-ebola-outbreak/>.

⁷⁰ Alexander Kentikelenis et al., "The International Monetary Fund and the Ebola outbreak", *The Lancet Global Health*, vol. 3, no. 2 (février 2015). Disponible à l'adresse suivante : [www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X\(14\)70377-8/fulltext](http://www.thelancet.com/journals/langlo/article/PIIS2214-109X(14)70377-8/fulltext).

⁷¹ Adia Benton et Kim Yi Dionne, "5 things you should read before saying the IMF is blameless in the 2014 Ebola outbreak", *Washington Post*, 5 January 2015.

60. De même, des chercheurs avaient attiré l'attention sur les conséquences de la conditionnalité du FMI sur les efforts de lutte contre le sida dans les pays en développement⁷².

61. Dans une autre étude intitulée "Impact of International Monetary Fund programs on child health", des chercheurs ont constaté que les politiques d'austérité du FMI pourraient réduire la capacité des parents de s'occuper de la santé de leurs enfants dans les pays pauvres et à revenu intermédiaire. Couvrant 2,8 milliards de personnes résidant dans 67 pays pauvres et à revenu intermédiaire de 2000 à 2005, l'étude a examiné cinq facteurs ayant un impact sur la santé infantile, notamment l'eau, la malnutrition, l'abri, les conditions d'hygiène et l'accès aux soins de santé⁷³.

62. Dans la mesure où refuser les soins de santé adéquats peut entraîner de grandes souffrances et la mort, la question de la responsabilité ne peut être esquivée. Certes, les organisations internationales jouissent de l'immunité contre les actions légales internes⁷⁴, toutefois, cette immunité se voit déjà défiée aux États-Unis, par exemple, par des groupes de la société civile tels que Earth Rights International⁷⁵.

⁷² Adia Benton, *HIV Exceptionalism: Development through Disease in Sierra Leone* (University of Minnesota Press, 2015); et Rick Rowden, *The Deadly Ideas of Neoliberalism: How the IMF has Undermined Public Health and the Fight Against AIDS* (Londres et New York, NY, Zed Books, 2009). Rowden a travaillé pour des organisations non-gouvernementales dans le domaine du développement pendant près de dix ans et examine des recherches publiées, des rapports officiels, des déclarations de conférences et de parlementaires pour documenter les échecs des réformes néolibérales dans l'amélioration des résultats en matière de santé. Dans la troisième partie de son livre, Rowden, « explique comment... le soutien pour le renforcement des systèmes de santé publique et des effectifs des agents de santé est bloqué par les politiques fiscales et monétaires du FMI et les restrictions budgétaires et plafonnements des factures salariales associés ».

⁷³ Adel Daoud et al., "Impact of International Monetary Fund programs on child health", *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, vol. 114, no. 25 (20 juin 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.pnas.org/content/114/25/6492.abstract>, abstract; voir aussi Alexander Kentikelenis, "Structural adjustment and health: a conceptual framework and evidence on pathways", *Social Science and Medicine*, vol. 187 (août 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0277953617301107>.

⁷⁴ Kristen Boon, "Privileges and immunities of international organizations", 11 juin 2013. Disponible à l'adresse suivante : <http://opiniojuris.org/2013/06/11/privileges-and-immunities-of-international-organizations/>; Niels Blokker et Nico Schrijver, eds., *Immunity of International Organizations* (Brill, 2015); *Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées des Nations Unies* (résolution 179 (II) de l'Assemblée générale), https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=III-2&chapter=3&lang=fr; et International Organizations Immunities Act, 1945 22 USC § 288d(b); voir aussi Steven Herz, "International organizations in U.S. courts: reconsidering the anachronism of absolute immunity", *31 Suffolk Transnat'l. Law Review* 471 (2007-2008). La Loi sur les immunités des organisations internationales stipule que « les organisations internationales, leurs biens et leurs actifs, quelle que soit leur localisation, et quiconque les détienne, jouiront de la même immunité de poursuite et de toute forme de procédure judiciaire dont jouissent les gouvernements étrangers ». Ainsi, la Banque mondiale a été déclarée équivalente à un État souverain et l'immunité diplomatique lui a été octroyée. Pourtant, cette loi a été appliquée sélectivement. Les poursuites intentées contre Cuba ne sont pas seulement autorisées mais gagnées de façon constante par les plaignants.

⁷⁵ Claire Provost, "Farmers sue World Bank lending arm over alleged violence in Honduras", *The Guardian*, 8 mars 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.theguardian.com/global-development/2017/mar/08/farmers-sue-world-bank-lending-arm-ifc-over-alleged-violence-in-honduras; et Valentina Stackl, "Honduran farmers sue World Bank Group for human rights violations", EarthRights International, 8 mars 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.earthrights.org/media/honduran-farmers-sue-world-bank-group-human-rights-violations>. L'immunité absolue des chefs d'État a déjà été réduite depuis l'arrestation du Général Pinochet et l'inculpation par la Cour pénale internationale du Président Al Bashir. Voir <https://www.ejiltalk.org/the-bashir-case-has-the-south-african-supreme-court-abolished-immunity->

B. Corruption, évasion fiscale et transparence fiscale

63. En principe, les prêts du FMI devraient assurer que le risque de corruption et de fraude fiscale soit prévenu, et que le contrôle et le suivi appropriés soient disponibles. Même si le FMI reconnaît dans ses publications l'importance de la transparence fiscale et de la lutte contre la corruption, ces normes ne sont pas uniformément appliquées en pratique.

64. Comme le détaille Human Rights Watch en réponse au questionnaire de l'Expert indépendant :

Les institutions financières internationales reconnaissent généralement l'importance tant de prévenir la corruption que de renforcer la transparence et la responsabilisation fiscales. Cependant, en pratique, les institutions financières internationales sont sélectives quant à l'application de ces normes... Le Manuel du FMI sur la transparence des finances publiques, qui fournit des orientations quant à la mise en œuvre de son Code des bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, reconnaît que ces normes doivent être appliquées sur les dépenses et revenus militaires mais, en pratique, l'institution n'a pas usé de son pouvoir d'influence pour soutenir le progrès dans ce domaine⁷⁶.

65. Par exemple, le FMI a décidé de ne pas soulever avec le Gouvernement de l'Égypte la question du manque de transparence et de responsabilité par rapport à son budget militaire lors des accords sur un prêt de 12 milliards de dollars. Le Manuel du FMI sur la transparence des finances publiques, qui fournit des orientations quant à la mise en œuvre de son Code des bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques, reconnaît que ces normes doivent être appliquées sur les dépenses et revenus militaires mais, en pratique, l'institution n'a pas usé de son pouvoir d'influence pour soutenir le progrès à ce niveau. D'autres institutions financières internationales ne réussissent pas non plus dans ce domaine⁷⁷.

66. Par ailleurs, le FMI avait pris des mesures dans le passé afin d'interrompre le décaissement de prêts approuvés quand une corruption avait été découverte. Ainsi, en 2012, quand un écart de 32 milliards de dollars a été découvert dans les finances de l'Angola, Human Rights Watch⁷⁸ a exhorté le Directeur Général et le Conseil d'administration du FMI de poursuivre le plaidoyer déjà entamé pour la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics. Human Rights Watch a également exhorté le FMI à ne plus fournir de fonds supplémentaires à l'Angola jusqu'à ce que le Fonds et le public aient pu vérifier et que l'argent avait été dépensé

[for-all-heads-of-states/](#); et Asad Kiyani, "Al-Bashir and the ICC: the problem of Head of State immunity", *Chinese Journal of International Law*, vol. 12, no. 3 (septembre 2013). Disponible à l'adresse suivante : <https://academic.oup.com/chinesejil/article/12/3/467/323940/Al-Bashir-amp-the-ICC-The-Problem-of-Head-of-State>.

⁷⁶ Fonds monétaire international, Département des affaires fiscales, *Manuel sur la transparence des finances publiques* (Washington, D.C., 2007). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/french/np/pp/2007/101907mf.pdf>.

⁷⁷ Human Rights Watch, "Human Rights Watch submission re international financial institutions and human rights", 25 avril 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/news/2017/04/25/human-rights-watch-submission-re-international-financial-institutions-and-human>.

⁷⁸ Human Rights Watch, "IMF: withhold funds to Angola: require detailed explanation of \$32 billion accounting gap", 27 mars 2012. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.hrw.org/news/2012/03/27/imf-withhold-funds-angola>.

dans l'intérêt public, et qu'il y avait eu des raisons justifiant le contournement des processus de surveillance financière.

67. Les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales ont de même exprimé leurs inquiétudes quand des entités étatiques au Mozambique ont obtenu des prêts pour des achats militaires à l'insu du public⁷⁹. Alors que le FMI a suspendu son financement d'urgence dès la découverte de ce « prêt secret », le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises et l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels ont encouragé le Fonds à soutenir une commission d'enquête établie pour faire la lumière sur les fautes commises et protéger les défenseurs des droits de l'homme en proie aux représailles pour avoir exigé la transparence. De plus, le Groupe de travail et l'Expert indépendant ont soutenu l'idée que les conditions disproportionnées et les réductions supplémentaire de fonds compromettraient les dépenses publiques dédiées à la mise en œuvre des obligations en matière de droits économiques, sociaux et culturels⁸⁰.

68. Outre le plaidoyer pour une transparence accrue des actions des gouvernements emprunteurs, Oxfam et d'autres ont souligné que le FMI pourrait jouer un rôle dans la lutte contre l'évasion fiscale, compte tenu des inégalités grandissantes au sein des États et entre eux. À la fin de la réunion de la Banque mondiale et du FMI en 2017, Oxfam a publié une déclaration, affirmant :

Nous ne voyons pas le leadership dont nous avons besoin de la part de ces institutions. Nous vivons des temps difficiles – quelques pays adoptent des mesures qui mettent les progrès pour lesquels nous nous sommes acharnés en péril. Si le FMI et la Banque mondiale souhaitent combattre l'inégalité et faire en sorte que le commerce soit bénéfique pour tous, alors la coopération et la recherche de solutions à la concurrence fiscale seront indispensables⁸¹.

69. En réponse au questionnaire de l'Expert indépendant, le FMI a laissé entendre qu'il exerçait son influence dans ce domaine essentiellement par le biais de l'assistance technique. Se basant sur un document de 2014 intitulé "Spillovers in international corporate taxation"⁸², le FMI a conclu que la limitation des effets néfastes de l'évitement fiscal et de l'évasion fiscale sur les pays en développement requiert un renforcement des capacités, une remédiation aux lacunes dans le droit interne et des arrangements internationaux. Dans ce contexte, le FMI promeut la transparence fiscale.

70. Cependant, et suite à son précédent rapport à l'Assemblée générale sur le sujet (A/71/286), l'Expert indépendant considère que le FMI pourrait se montrer plus proactif pour faire de la transparence fiscale une condition et ce, en refusant d'octroyer des prêts aux pays qui abritent des paradis fiscaux. De plus, afin d'assurer que les gouvernements puissent rembourser leurs dettes, il est d'autant plus nécessaire que les pays qui empruntent du FMI adoptent et mettent en œuvre une législation fiscale appropriée, y compris une législation établissant une taxe sur les transactions financières.

⁷⁹ Voir

<https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gId=3320>.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ Oxfam International, "No breakthrough on the big issues at spring meetings", 23 avril 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oxfam.org/en/pressroom/reactions/no-breakthrough-big-issues-spring-meetings>.

⁸² Fonds monétaire international, "Spillovers in international corporate taxation", policy paper, 9 mai 2014. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/050914.pdf>.

C. Restructuration de la dette souveraine

71. En 2001, Anne Krueger, alors directrice générale adjointe du FMI, a proposé une nouvelle approche de la restructuration de la dette souveraine. Dans le droit interne, alors que les entreprises et les individus peuvent avoir recours à des codes de faillite qui les protègent de leurs créiteurs, les États souverains ne jouissent pas de ce privilège. Elle a élaboré de la manière suivante :

Nous manquons d'incitations pour aider les pays qui font face à des dettes insoutenables à résoudre le problème rapidement et de manière ordonnée. Aujourd'hui, le seul mécanisme disponible requiert que la communauté internationale renfloue les créiteurs privés... Notre but serait de créer un catalyseur qui encouragera débiteurs et créiteurs à joindre leurs efforts pour restructurer les dettes insoutenables rapidement et efficacement. Ce catalyseur prendrait la forme d'un cadre offrant au pays débiteur une protection légale contre les créiteurs qui s'érigent en obstacle contre une restructuration nécessaire. En contrepartie, le débiteur aura l'obligation de négocier de bonne foi avec ses créiteurs et d'adopter des politiques pour éviter la réapparition de problèmes similaires dans le futur. Le seul fait de savoir qu'un tel cadre existe devrait encourager débiteurs et créiteurs à parvenir à un accord de leur plein gré. Notre modèle est celui d'un tribunal national de la faillite⁸³.

72. Malheureusement, la proposition de Krueger n'a pas été retenue par le FMI, restreint par sa propre idéologie, et l'idée a été tuée dans l'œuf par Wall Street principalement⁸⁴. Elle reste cependant valide jusqu'à ce jour.

73. Le travail continu du FMI sur la restructuration de la dette souveraine⁸⁵ mérite d'être élargi et mis en application. Son rapport du 26 avril 2013 sur les évolutions récentes avait noté :

Bien que la participation des créiteurs ait été adéquate dans les restructurations récentes, l'approche contractuelle actuelle de la restructuration de la dette, axée sur le marché, est de moins en moins à même de faire face aux problèmes d'action collective, particulièrement avant les défauts de paiement. En réponse, les efforts devraient se porter sur les moyens de rendre le cadre contractuel plus efficace, y compris en introduisant des clauses d'agrégation plus robustes dans les obligations souveraines internationales, tout en gardant à l'esprit les

⁸³ Anne Krueger, Première directrice adjointe, Fonds monétaire international, "A new approach to sovereign debt restructuring", allocution au dîner annuel de membres du club National Economists, American Enterprise Institute, Washington, D.C., 26 novembre 2001. Disponible à l'adresse suivante : www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sp112601 ; et "Sovereign debt restructuring and dispute resolution", allocution à la réunion annuelle du Comité Bretton Woods, Washington, D.C., 6 juin 2002. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/en/News/Articles/2015/09/28/04/53/sp060602>.

⁸⁴ Elaine Moore, "Anne Krueger: the economist in a hurry", *Financial Times*, 7 août 2015. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ft.com/content/e3fb48a2-3bae-11e5-8613-07d16aad2152?mhq5j=e3>.

⁸⁵ Juan Pablo Bohoslavsky, "Towards a multilateral legal framework for debt restructuring: six human rights benchmarks States should consider", 26 janvier 2015. Disponible à l'adresse suivante : http://unctad.org/meetings/en/Presentation/gds_sd_2015-02-03-05_Bohoslavsky_en.pdf; Juan Pablo Bohoslavsky et Jernej Letnar Cernic, eds., *Making Sovereign Financing and Human Rights Work* (Hart Publishing, 2016); et Business and Human Rights Resource Centre, "Argentina: United Nations experts say the government's debt agreement with private lenders is to the detriment of peoples' human rights", 11 mars 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://business-humanrights.org/en/argentina-un-experts-say-the-govts-debt-agreement-with-private-lenders-is-to-the-detriment-of-peoples%E2%80%99-human-rights>.

questions d'équité entre les créiteurs que pourrait soulever une telle approche⁸⁶.

74. L'Expert indépendant encourage le FMI à intégrer les Principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine contenus dans la résolution 69/319 adoptée le 10 septembre 2015 par l'Assemblée générale⁸⁷. En effet, des leaders du domaine académique, du secteur public et de la société civile — parmi lesquels le Pape François⁸⁸ et les économistes Joseph Stiglitz et Thomas Piketty — ont mis l'accent sur le besoin d'un processus mondial de la faillite. Les Principes fondamentaux offrent une feuille de route pour un cadre futur pour la restructuration de la dette. Les Principes 1 et 8 méritent une attention spéciale.

75. Gardant à l'esprit que, dans le paragraphe 2 du dispositif de la résolution, l'Assemblée générale invite toutes les organisations internationales compétentes à appuyer et promouvoir les Principes fondamentaux, le FMI devrait joindre ses efforts à ceux d'autres institutions financières internationales dans la facilitation des programmes d'allègement de la dette, et l'élimination des fonds vautours agressifs et des créanciers récalcitrants de l'environnement financier international.

76. Comme l'affirme l'Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure sur le plein exercice des droits de l'homme dans ses observations au Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme en 2015 :

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme obligent les États à garantir la régulation adéquate des entreprises opérant sous leur juridiction pour assurer le respect des droits de l'homme. À mon avis, cela implique la nécessité de mettre en place une réglementation adéquate pour les entités commerciales privées du secteur financier, par exemple les fonds vautours qui pourraient, de par leur comportement ou leurs activités, avoir des répercussions négatives sur l'exercice des droits de l'homme, indépendamment de l'endroit où ces répercussions pourraient survenir. Si un litige impliquant les fonds vautours dans un pays entrave le remboursement par un autre pays de sa dette restructurée à ses créanciers, ou déclenche une crise de la dette dans un autre pays, il faudra certainement considérer les effets extraterritoriaux sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels⁸⁹.

⁸⁶ Fonds monétaire international, "Sovereign debt restructuring — recent developments and implications for the Fund's legal and policy framework", 26 April 2013. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/042613.pdf>.

⁸⁷ Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, "United Nations General Assembly adopts basic principles on sovereign debt restructuring processes", 11 septembre 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://unctad.org/es/paginas/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1074>.

⁸⁸ Disciples Center for Public Witness, "Pope Francis calls for global bankruptcy process", 17 août 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://disciplescenter.blogspot.ch/2015/08/pope-francis-calls-for-global.html>.

⁸⁹ Juan Pablo Bohoslavsky, Expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, particulièrement des droits économiques, sociaux et culturels, "Vulture funds and human rights", observations à la quatorzième session du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, 25 février 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Development/IEDebt/VultureFundsAndHumanRights2014.pdf>.

77. En réponse au questionnaire de l'Expert indépendant, le FMI a indiqué :

Concernant un mécanisme international de restructuration de la dette, aucun consensus n'existe dans la communauté internationale au sujet d'un tel aboutissement, ce que reconnaît aussi la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Dans ce contexte, les réformes du FMI se sont centrées sur le renforcement progressif du système existant, et ce : par l'amélioration de l'analyse de la viabilité de la dette et de la capacité de prédire le surendettement tout en ne faisant pas obstacle à tout emprunt nécessaire ; par la réduction des risques liés aux créanciers commerciaux récalcitrants à travers le renforcement des clauses de contrat obligataires ; par la réduction des risques liés aux créanciers officiels récalcitrants à travers la réforme de la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés ; et par la mise en place d'un cadre adéquat pour encourager un engagement débiteur-créditeur précoce et une restructuration efficace et rapide de la dette au besoin.

D. L'interaction avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

78. Les *Rapports sur l'investissement dans le monde* et *Rapports sur le commerce et le développement* de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) offrent d'amples preuves que le développement exige le respect de la marge de manœuvre des gouvernements, particulièrement dans les pays en développement. Dans sa réponse au questionnaire de l'Expert indépendant, le FMI a noté qu'il « interagi[ssait] régulièrement avec la CNUCED sur les questions liées à la dette. Nous discutons des défis dans les engagements débiteur-créditeur, coopérons à l'élaboration du chapitre sur la dette dans les rapports du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement – qui offre un aperçu des événements liés à la dette et des développements relatifs à l'architecture internationale – et aidons tous deux à former les fonctionnaires des pays à résoudre les questions liées à la dette ». Nonobstant la coopération actuelle, l'Expert indépendant considère qu'il n'y a pas suffisamment de coordination entre le FMI et la CNUCED et en encourage l'intensification.

V. Nouvelles frontières pour le Fonds monétaire international?

A. Un « *mea culpa* » du Fonds monétaire international?

79. En juin 2016, le département de recherche du FMI a produit un document intitulé « Le néolibéralisme est-il surfait ? »⁹⁰, qui remet en question l'efficacité de l'actuelle idéologie directrice du FMI. Le document débute par la découverte sinistre suivante : « Au lieu d'apporter la croissance, certaines politiques néolibérales ont creusé les inégalités au détriment d'une expansion durable. » Le document poursuit ainsi :

Certains volets du programme n'ont pas donné les résultats attendus. Notre évaluation ne porte que sur les effets de deux politiques : la levée des restrictions aux mouvements transfrontaliers de capitaux (libéralisation du compte de capital) et l'assainissement des finances publiques, que l'on nomme

⁹⁰ Jonathan Ostry, Prakash Loungani et Davide Furceri, « Le néolibéralisme est-il surfait ? », *Finances et développement*, vol. 53, no. 2 (juin 2016). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2016/06/pdf/ostry.pdf>; et Rick Rowden, « The IMF confronts its N-word », *Foreign Policy*, 6 July 2016. Disponible à l'adresse suivante : <http://foreignpolicy.com/2016/07/06/the-imf-confronts-its-n-word-neoliberalism/>.

parfois aussi « austérité », un raccourci pour désigner les politiques visant à réduire les déficits budgétaires et l'endettement. L'examen de ces politiques en particulier (et non du programme néolibéral en général) aboutit à trois conclusions troublantes :

- a) Les bienfaits en termes de gains de croissance semblent très difficiles à déterminer à l'échelle d'un large groupe de pays ;
- b) Les coûts liés au creusement des inégalités sont importants. Ils témoignent de la nécessité d'arbitrer entre les effets sur la croissance et sur l'équité induits par certains aspects du programme néolibéral ;
- c) Le creusement des inégalités influe à son tour sur le niveau et la durabilité de la croissance. Même si la croissance est l'unique ou le principal objectif du néolibéralisme, les partisans de ce programme doivent rester attentifs aux effets sur la répartition⁹¹.

80. Quoique, selon l'avis de l'Expert indépendant, l'analyse du document ne va pas aussi loin qu'elle ne le devrait, elle demeure louable. Elle suggère raisonnablement que le néolibéralisme économique n'a pas abouti aux résultats désirés tant en termes d'équité que de viabilité, étant donné que, comme l'a rapporté Oxfam en 2017, « les 1 % les plus riches détiennent autant de richesses que le reste de la planète »⁹².

81. En outre, une vidéo⁹³, un document des services⁹⁴ et une étude prometteuse sur la protection sociale⁹⁵ récemment préparés par le FMI témoignent d'une sensibilisation aux méfaits de l'inégalité. En contraste avec le mode de pensée qui prévalait auparavant, les chercheurs y notent qu'« augmenter la part de revenu des pauvres et de la classe moyenne favorise réellement la croissance, alors qu'accroître le revenu des 20 % les plus riches résulte en une croissance moindre — c'est-à-dire que, quand les riches s'enrichissent davantage, le reste de la population ne bénéficie pas des retombées de cette richesse »⁹⁶.

82. Ces « prises de conscience » tardives devraient être entendues. Hélas, comme l'a observé l'Expert indépendant durant la réunion de la Banque mondiale et du FMI de 2017, de nombreuses personnes dans l'institution embrassent encore la philosophie que toute « croissance », y compris celle qui ne bénéficie qu'aux riches, portera éventuellement des bénéfices à tout le monde, à travers l'effet imaginaire de « ruissellement » évocateur de la morale objectiviste d'Ayn Rand⁹⁷.

⁹¹ Jonathan Ostry, Prakash Loungani et Davide Furceri, « Le néolibéralisme est-il surfait ? », *Finances et développement*, vol. 53, no. 2 (juin 2016). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2016/06/pdf/ostry.pdf>.

⁹² Benjamin Dangl, « After empowering the 1 per cent and impoverishing millions, IMF admits neoliberalism a failure », 31 mai 2016. Disponible à l'adresse suivante : <https://towardfreedom.com/archives/globalism/after-empowering-the-1-and-impoverishing-millions-imf-admits-neoliberalism-a-failure/>

⁹³ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/external/mmedia/view.aspx?vid=5406736503001>.

⁹⁴ Era Dabla-Norris et al., « Causes and consequences of income inequality: a global perspective », staff discussion note 15/13, 15 juin 2015. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.imf.org/en/%20Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2016/12/31/Causes-and-Consequences-of-Income-Inequality-A-Global-Perspective-42986>.

⁹⁵ Bureau indépendant d'évaluation, *The IMF and Social Protection* (IMF, 2017). Disponible à l'adresse suivante : <http://www.ieo-imf.org/ieo/pages/CompletedEvaluation279.aspx>.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ayn Rand, *Capitalism: the Unknown Ideal* (New American Library, 1966); et *Introduction to Objectivist Epistemology* (New American Library, 1979).

B. Bonheur national brut

83. Au-delà du réexamen du paradigme et de l'idéologie du FMI qui ont jusque-là guidé ses pratiques, le Fonds devrait considérer une réévaluation de ce qu'il mesure en termes de bien-être des pays. Depuis 2012, le Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN), initiative innovatrice lancée par les Nations Unies sous les auspices du Secrétaire général, publie annuellement le rapport mondial sur le bonheur⁹⁸, dans lequel il est démontré que le bonheur de l'être humain ne coïncide pas avec la croissance du PIB, l'expansion du commerce et la consommation matérielle. Le bien-être implique sécurité alimentaire, emploi, abri, satisfaction quant aux services sociaux, environnement sain, justice, équité, paix, harmonie avec les valeurs, traditions, culture, empathie et solidarité. En établissant l'indice du bonheur mondial, le Réseau a utilisé, *inter alia*, des données de la Banque mondiale pour quatre indicateurs⁹⁹ : l'efficacité des pouvoirs publics, la qualité de la réglementation, l'État de droit et l'absence de corruption, qui permettraient aux États de respecter leurs obligations en matière de droits de l'homme.

84. Les rapports sur le bonheur mondial sont en correspondance avec la résolution 65/309 adoptée le 19 juillet 2011 par l'Assemblée générale en ce qu'elle invite les États à mesurer le bonheur de leurs peuples et à utiliser ces mesures dans la définition des politiques publiques. Le concept fut développé davantage pendant la première réunion de haut niveau sur le bonheur, tenue le 2 avril 2012¹⁰⁰. Présidée par le Premier ministre du Bhoutan, Jigme Thinley — le Bhoutan étant le premier pays à avoir adopté le bonheur national brut comme indicateur de développement principal — la réunion a qualifié le bonheur de « nouveau paradigme économique »¹⁰¹. Un peu plus tard, dans sa résolution 66/281 adoptée le 28 juin 2012, l'Assemblée générale a proclamé le 20 mars Journée internationale du bonheur¹⁰². Le FMI pourrait promouvoir ce but à travers des conditions de prêt à caractère social, évoluant du *nil nocere* (ne pas faire de mal) hippocratique vers un mode de développement proactif, afin de parvenir un ordre international démocratique et équitable.

VI. Conclusions et recommandations

85. Contrairement à la Banque Mondiale, qui est de plus en plus consciente des risques et conséquences de ses activités et qui s'engage à mener des enquêtes et à agir, le FMI semble toujours adopter le modèle économique néolibéral obsolète. Alors que la Banque Mondiale reconnaît l'existence de problèmes et a établi des

⁹⁸ United Nations Sustainable Development Solutions Network, "World Happiness Report 2016 update ranks happiest countries", 16 mars 2016. Disponible à l'adresse suivante :

<http://unsdsn.org/news/2016/03/16/world-happiness-report-2016-update-ranks-happiest-countries/>; et <http://unsdsn.org/news/2017/03/21/media-roundup-on-2017-world-happiness-report/>.

⁹⁹ John Helliwell, Richard Layard et Jeffrey Sachs, eds., *World Happiness Report 2017* (New York, Sustainable Development Solutions Network, 2017), p. 34. « La qualité des processus démocratiques d'un pays reposait sur la moyenne de deux autres mesures de la Banque mondiale : la voix et la responsabilité, d'une part ; la stabilité politique et l'absence de violence, d'autre part. Les résultats ont prouvé que pour tous les pays pris ensemble, la qualité des services était de loin plus importante pour le bien-être que la présence ou l'absence de la démocratie. »

¹⁰⁰ Centre d'actualités de l'ONU, « Le bonheur humain doit être au centre des politiques de développement, selon l'ONU », 2 April 2012. Disponible à l'adresse suivante :

<http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=27915#.WZBoPVEjHIV>.

¹⁰¹ Ibid. ; voir également

<http://www.un.org/esa/socdev/ageing/documents/NOTEONHAPPINESSFINALCLEAN.pdf>.

¹⁰² Voir <http://www.happinessday.org/resolutions>.

mécanismes de recours, tels que le Panel d'inspection et le Bureau du Conseiller-médiateur pour l'application des directives, le FMI est à la traîne et n'a pu corriger des situations insoutenables, comme celle de la Grèce.

86. Malgré sa fonction officielle de sauvegarder la stabilité financière dans le monde, les actions du FMI semblent montrer qu'il sauvegarde en priorité les intérêts des créiteurs aux dépens des débiteurs. Karin Lissakers, représentante des États-Unis au Conseil d'administration du FMI dans les années 90, a écrit en 1983 que le Fonds agissait comme « exécuter des contrats de prêt des banques » en Amérique Latine, imposant une dure austérité aux débiteurs avec l'objectif restreint de « libérer les devises nécessaires pour servir les dettes »¹⁰³.

87. Les dynamiques de pouvoir sont en cours de changement dans l'ordre international¹⁰⁴ : il est donc grand temps que la Banque mondiale et le FMI revisitent leurs Statuts et découvrent leur vocation nouvelle, celle de promouvoir le développement et les droits de l'homme à travers des pratiques de prêt « intelligentes » qui bénéficient non seulement aux banques et spéculateurs, mais à des milliards d'êtres humains également. Le défi que devront relever la Banque mondiale et le FMI sera de s'attaquer aux inquiétudes formulées par la société civile durant la réunion de 2017 de ces institutions, y inclus la question fondamentale de la conditionnalité. Appliquer les recommandations pertinentes avancées par nombre de titulaires de mandat au titre de procédures spéciales représenterait une première étape dans la bonne direction¹⁰⁵. La part des droits de l'homme dans les prêts est une dimension qui ne saurait être ignorée désormais.

88. Le droit international poursuivra son évolution pour le bien de l'humanité. Aucune institution financière internationale ni aucun accord commercial n'est au-dessus du droit international. Tous doivent respecter le régime international des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme¹⁰⁶. Afin d'élucider davantage l'application concrète des normes en matière de droits de l'homme aux institutions financières internationales, ces dernières devraient demander un avis consultatif de la Cour internationale de Justice. En effet, l'article VIII de l'accord du FMI et des Nations Unies autorise explicitement le FMI à exiger des avis consultatifs au sujet de toute question juridique soulevée dans les limites du champ de ses activités.

89. L'activisme de la société civile a contribué de manière significative à sensibiliser tant la Banque mondiale que le FMI à leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'homme. Les nombreuses conférences internationales organisées autour des objectifs de développement durable et du financement du développement invitent à l'optimisme. Un changement des mentalités est peut-être déjà enclenché vers une plus

¹⁰³ Karin Lissakers, "Dateline Wall Street: Faustian finance", *Foreign Policy*, no. 51 (1983), pp. 160-175.

¹⁰⁴ Pepe Escobar, "The G20 from hell", 11 juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.counterpunch.org/2017/07/11/the-g20-from-hell/>; et Kevin Zeese et Margaret Flowers, "Power dynamics changing in world order", 11 juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : www.counterpunch.org/2017/07/11/power-dynamics-changing-in-world-order/.

¹⁰⁵ Voir <https://www.globalpolicy.org/social-and-economic-policy/the-three-sisters-and-other-institutions/internal-critics-of-the-world-bank-and-the-imf/42796-joseph-stiglitz.html>.

¹⁰⁶ Voir www.imf.org/external/np/sec/memdir/memdate.htm. Plus de 90% des 189 pays membres de la Banque mondiale et du FMI ont ratifié quatre traités internationaux relatifs aux droits de l'homme ou plus. Les droits de l'homme sont également protégés à des degrés divers dans les constitutions ou législations de la plupart des pays. Tous sauf 1 ont ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ; 189 ont ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; 178 ont ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ; 169 ont ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; et 165 ont ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

grande harmonie avec un monde où plus de 7 milliards d'êtres humains demandent la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et aux services d'hygiène, et aux soins de santé et à l'éducation. Ce changement devrait être reflété dans une modification des Statuts du FMI¹⁰⁷. L'étude sur *La situation économique et sociale dans le monde 2017* souligne : « La mise en œuvre d'un programme ambitieux pour le développement durable requiert une marge de manœuvre élargie pour que chaque pays détermine les politiques les plus appropriées au contexte national, et suffisamment de flexibilité afin de permettre une sortie ordonnée des situations de stress économique, tel que le prévoit la cible 17.15 de l'objectif 17 pour le développement durable¹⁰⁸. »

90. En complément à l'activisme de la société civile, au sommet annuel du Groupe des Vingt qui s'est tenu à Hambourg en juillet 2017, les participants ont témoigné d'une sensibilisation accrue au fait que l'inégalité n'est plus viable politiquement. L'évasion fiscale systématique par les entreprises et les personnes les plus riches coûtent aux pays pauvres un montant estimé à 20 milliards de dollars par an. Les chefs d'entreprise parviennent graduellement à comprendre que le futur de l'économie mondiale, ainsi que celui de leurs propres entreprises, dépendent de la résolution de la crise de la pauvreté, tel qu'il est reconnu dans les objectifs de développement durable. Relever ce défi exige que la Banque mondiale, le FMI et la communauté des entreprises répondent tous à l'appel¹⁰⁹.

91. Au vu de l'intérêt légitime du FMI pour le remboursement des prêts, un cadre juridique et administratif doit être mis en place afin de permettre aux États d'augmenter leurs recettes fiscales de manière significative, d'éviter le gaspillage et la corruption et, le cas échéant, d'assujettir les malversations à des sanctions civiles et pénales. La mobilisation des ressources intérieures, prioritairement le revenu fiscal, est essentielle au développement durable. Cette mobilisation s'avère de même nécessaire pour rendre le maximum de ressources disponibles pour la réalisation des droits (voir A/71/304, par. 30). Cependant, jusque-là, les institutions financières internationales et les États ont échoué dans l'élaboration des réformes institutionnelles nécessaires. Le Groupe des 77, qui représente les pays en développement et donc la majorité des États membres, a incessamment appelé à la création d'un organe intergouvernemental fiscal sous l'égide des Nations Unies¹¹⁰, proposition à laquelle l'Expert indépendant avait fait écho dans son rapport de 2016 à l'Assemblée générale (A/71/286).

92. Comme dans toute entreprise humaine, il y a des priorités à établir et des choix à faire. L'Expert indépendant soutient l'opinion selon laquelle le FMI devrait redéfinir ses priorités et finalement abandonner les conditions obsolètes de privatisation, de déréglementation des marchés, et d'« austérité » dans les services sociaux, qui ont, dans le passé, entraîné des violations des droits de l'homme.

93. Par conséquent, le FMI devrait assujettir les prêts à un nouvel ensemble de conditions, incluant :

¹⁰⁷ Fonds monétaire international, *Statuts du Fonds monétaire international* (Washington, D.C., 2011). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/pubs/ft/aa/>.

¹⁰⁸ *World Economic and Social Survey 2017* (United Nations publication, Sales No. E.17.II.C.1). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/development/desa/dpad/publication/world-economic-and-social-survey-2017-reflecting-on-70-years-of-development-policy-analysis/>.

¹⁰⁹ "The G20 and the Inequality Crisis", 7 juillet 2017. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.project-syndicate.org/print/g20-solutions-to-ending-inequality-by-helle-thorning-schmidt-2017-07>.

¹¹⁰ Voir http://www.un.org/esa/ffd/ffdforum/wp-content/uploads/sites/3/2017/04/2ndInformal_Statement-by-G77.pdf.

- a) **Un moratoire sur les dépenses militaires (excluant les salaires et pensions) pendant la durée du prêt ;**
- b) **L'adoption d'une législation nationale qui garantit que les entreprises nationales et transnationales s'acquittent de leurs taxes, interdit le transfert de bénéfices et proscrit les paradis fiscaux ;**
- c) **L'adoption d'une législation qui inclut des règles générales anti-évitement pour faire face aux problèmes spécifiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices¹¹¹ ;**
- d) **L'adoption d'une législation qui impose des contraventions aux personnes et entreprises qui évitent les taxes et oblige les citoyens qui possèdent des fonds cachés à l'étranger à rapatrier leurs richesses dans les délais impartis, faute de quoi ils risqueraient des sanctions pénales ;**
- e) **L'adoption d'une législation prévenant la corruption et les pots-de-vin, accompagnée de véritables mécanismes de suivi ;**
- f) **La promulgation de lois établissant des taxes sur les transactions financières ;**
- g) **L'assurance de l'emprunteur qu'aucune partie d'aucun prêt ne sera utilisée pour satisfaire les réclamations de fonds vautours ou de créanciers récalcitrants.**

94. **De plus, le FMI devrait :**

- a) **S'engager dans les initiatives en cours en matière de coopération fiscale internationale, telles que l'échange automatique d'informations, les initiatives contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, et la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, et renforcer ces initiatives, comme il est indiqué dans le *Programme d'action mondial* d'avril 2017 ;**
- b) **Assister les juridictions dans le développement des capacités pour combattre les flux financiers illicites ;**
- c) **Renforcer le filet mondial de sécurité financière avec, en son centre, un FMI doté de ressources adéquates et reposant sur un système de quotes-parts ;**
- d) **Accroître la coordination et la coopération avec les arrangements financiers régionaux ;**
- e) **Soutenir les investissements publics dans l'infrastructure à haut rendement énergétique et les projets d'atténuation du changement climatique ;**
- f) **Contribuer aux investissements publics dans l'éducation, l'économie des soins, l'eau et l'hygiène, ainsi que d'autres services publics de qualité ;**
- g) **Soutenir les systèmes de pension durables, tel que promis dans le *Programme d'action mondial* d'avril 2017 ;**
- h) **Fournir des services consultatifs et de l'assistance technique aux États, y compris dans la rédaction de lois fiscales et de règles générales anti-évitement ;**
- i) **Garantir, dans le cas de conséquences négatives sur l'exercice des droits de l'homme, que les victimes aient des voies de recours efficaces et reçoivent des compensations, des moyens de subsistance et/ou une aide à la réinstallation.**

¹¹¹ Ernesto Crivelli, Ruud De Mooij et Michael Keen, "Base erosion, profit shifting and developing countries", working paper no. 15/118 (Fonds monétaire international, 2015).

95. La mise en œuvre de ces recommandations bénéficiera à la famille humaine entière. En effet, comme le dit si bien la devise du Centre Europe – Tiers monde : « Il n’y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé. » C’est uniquement à travers les efforts concertés du FMI et de la Banque mondiale, conjointement avec les Nations Unies, qu’émergera un ordre international plus démocratique et équitable.
